

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-06-19-00002

Arrêté modifiant l'arrêté n° R75-2023-06-12-00010
organisant la lutte contre la flavescence dorée de la
vigne dans la région Nouvelle-Aquitaine



Arrêté N°

**modifiant l'Arrêté N° R75-2023-06-12-00010 organisant la lutte contre la flavescence dorée de la vigne
dans la région Nouvelle-Aquitaine**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 modifié relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) no 228/2013, (UE) no 652/2014 et (UE) no 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE ;

VU le règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission du 28 novembre 2019 modifié, établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, abrogeant le règlement (CE) n° 690/2008 de la Commission et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2018/2019 de la Commission ;

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment le titre V du livre II ;

VU l'arrêté du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur ;

VU l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

VU l'arrêté préfectoral N° R75-2021-05-26-00003 du 26 mai 2021 organisant la lutte contre la flavescence dorée de la vigne ;

VU l'arrêté préfectoral N° R75-2023-06-12-00010 du 12 juin 2023 modifiant l'arrêté N° R75-2022-06-10-00007 du 26 mai 2021 organisant la lutte contre la flavescence dorée de la vigne ;

CONSIDÉRANT que la maladie de la flavescence dorée et les jaunisses de la vigne représentent un réel danger pour les vignes de la région et constatant que la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*) est présente dans la région ;

SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;

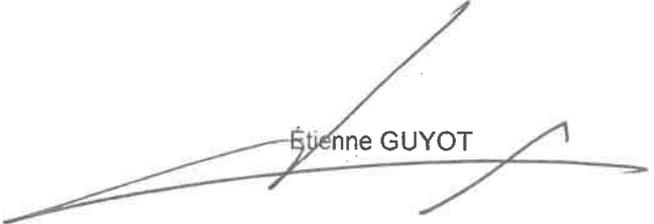
ARRÊTE

Article premier : l'annexe 1, mentionnée à l'article 2 de l'arrêté N° R75-2023-06-12-00010 du 12 juin 2023 est remplacée par l'annexe 1 du présent arrêté ;

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, ainsi que les maires des communes concernées, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et affiché en mairie.

Bordeaux, le **19 JUIN 2024**

Le Préfet de Région



Étienne GUYOT

1.5 : Département de la Gironde

Le nom des communes nouvellement infestées en 2024 figure en **gras et grisé**.

Le nom des communes nouvellement tampon en 2024 figure en *italiques et grisé*.

COMMUNES EN ZONE DELIMITEE		Communes susceptibles d'être infestées
GDON	Communes infestées et Communes tampons	
GDON DU LIBOURNAIS	BELVÈS-DE-CASTILLON, CASTILLON-LA-BATAILLE, FRANCS, GARDEGAN-ET-TOURTIAC, LALANDE-DE-POMEROL, LES ARTIGUES-DE-LUSSAC, LES SALLES-DE-CASTILLON, LIBOURNE, LUSSAC, MONTAGNE, NÉAC, POMEROL, PUISSEGUIN, SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES, SAINT-CIBARD, SAINTE-COLOMBE, SAINT-ÉMILION, SAINT-ÉTIENNE-DE-LISSE, SAINT-GENÈS-DE-CASTILLON, SAINT-HIPPOLYTE, SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON, SAINT-PEY-D'ARMENS, SAINT-PHILIPPE-D'AIGUILLE, SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS, TAYAC, VIGNONNET	
GDON DU MEDOC	ARCINS, ARSAC, AVENSAN, BÉGADAN, BLAIGNAN-PRIGNAC, BLANQUEFORT, CISSAC-MÉDOC, CUSSAC-FORT-MÉDOC, LABARDE, LAMARQUE, LE PIAN-MÉDOC, LESPARRE-MÉDOC , LE TAILLAN-MÉDOC, LISTRAC-MÉDOC, LUDON-MÉDOC, MACAU, MARGAUX-CANTENAC, MOULIS-EN-MÉDOC, ORDONNAC, PAREMPUYRE, PAUILLAC, SAINT-CHRISTOLY-MÉDOC, SAINT-ESTÈPHE, SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL, SAINT-LAURENT-MÉDOC, SAINT-SAUVEUR, SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE, SAINT-YZANS-DE-MÉDOC, SOUSSANS, VALEYRAC, VERTHEUIL	CASTELNAU-DE-MÉDOC, CIVRAC-EN-MÉDOC, COUQUÈQUES, GAILLAN-EN-MÉDOC, JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC, QUEYRAC, VENSAC
GDON DE LEOGNAN	CADAUJAC, CANÉJAN, GRADIGNAN, LÉOGNAN, MARTILLAC, MÉRIGNAC , PESSAC, SAINT-MÉDARD-D'EYRANS, TALENCE , VILLENAVE-D'ORNON	
GDON DU SAUTERNAIS ET DES GRAVES	ARBANATS, AYGUEMORTE-LES-GRAVES, BARSAC, BEAUTIRAN, BOMMES, BUDOS, CABANAC-ET-VILLAGRANS , CASTRES-GIRONDE, CÉRONS, FARGUES, ILLATS, ISLE-SAINT-GEORGES, LA BRÈDE, LANDIRAS, LANGON, LÉOGEATS, MAZÈRES, PODENSAC, PORTETS, PREIGNAC, PUJOLS-SUR-CIRON, ROAILLAN, SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET, SAINT-MORILLON, SAINT-PARDON-DE-CONQUES, SAINT-PIERRE-DE-MONS, SAINT-SELVE, SAUTERNES, TOULENNE, VIRELADE	BÈGLES, CESTAS, EYSINES, GUILLOS, LE HAILLAN, MARTIGNAS-SUR-JALLE, SAINT-JEAN-D'ILLAC, SAUCATS
GDON DU BOURGEOIS	BAYON-SUR-GIRONDE, BOURG, COMPS, GAURIAC, LANSAC, MOMBRIER, PRIGNAC-ET-MARCAMPS, PUGNAC, SAINT-CIERS-DE-CANESSE, SAINT-SEURIN-DE-BOURG, SAINT-TROJAN, SAMONAC, TAURIAC, TEUILLAC, VILLENEUVE	
GDON DE SAINT-	SAINTE-OLIVE, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE	

<p>JULIEN</p>	<p>GDON DES BORDEAUX</p> <p>ABZAC, AILLAS, AMBARÈS-ET-LAGRAVE, AMBÈS, ANGLADE, ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX, ARVEYRES, ASQUES, AURIOLLES, AUROS, BAGAS, BAIGNEAUX, BARIE, BARON, BASSANNE, BASSENS, BAURECH, BAZAS, BÉGUEY, BELLEBAT, BELLEFOND, BERSON, BERTHEZ, BEYCHAC-ET-CAILLAU, BIEUJAC, BIRAC, BLAIGNAC, BLASIMON, BLAYE, BLÉSIGNAC, BONNETAN, BONZAC, BORDEAUX, BOSSUGAN, BOULIAC, BOURDELLES, BRANNE, BRANNENS, BROUQUEYRAN, CABARA, CADARSAC, CADILLAC-EN-FRONSADAIS, CADILLAC-SUR-GARONNE, CAMARSAC, CAMBES, CAMBLANES-ET-MEYNAC, CAMIAC-ET-SAINT-DENIS, CAMIRAN, CAMPS-SUR-L'ISLE, CAMPUGNAN, CAPIAN, CAPLONG, CARBON-BLANC, CARDAN, CARIGNAN-DE-BORDEAUX, CARS, CARTELÈGUE, CASSEUIL, CASTELMORON-D'ALBRET, CASTELVIEL, CASTETS ET CASTILLON, CAUDROT, CAUMONT, CAZATS, CAZAUGITAT, CÉNAC, CESSAC, CIVRAC-SUR-DORDOGNE, CLEYRAC, COIMÈRES, COIRAC, COUBEYRAC, COURPIAC, COURS-DE-MONSÉGUR, COURS-LES-BAINS, COUTRAS, COUTURES, CRÉON, CROIGNON, CUBZAC-LES-PONTS, DAIGNAC, DARDENAC, DAUBÈZE, DIEULIVOL, DONZAC, DOULEZON, ESCOUSSANS, ESPIET, EYNESE, EYRANS, FALEYRAS, FARGUES-SAINT-HILAIRE, FLAUJAGUES, FONTET, FOSSES-ET-BALEYSSAC, FOURS, FRONSAC, FRONTENAC, GABARNAC, GALGON, GANS, GAURIAGUET, GÉNÉRAC, GÉNISSAC, GENSAC, GIRONDE-SUR-DROPT, GORNAC, GOURS, GRÉZILLAC, GRIGNOLS, GUILLAC, HAUX, HURE, IZON, JUGAZAN, JUILLAC, LA LANDE-DE-FRONSAC, LA RÉOLE, LA RIVIÈRE, LA ROUILLE, LA SAUVE, LABESCAU, LADAUX, LADOS, LAGORCE, LAMOTHE-LANDERON, LANDERROUAT, LANDERROUET-SUR-SÉGUR, LANGOIRAN, LAPOUYADE, LAROQUE, LATRESNE, LAVAZAN, LE FIEU, LE PIAN-SUR-GARONNE, LE POUT, LE PUY, LE TOURNE, LES BILLAUX, LES ÉGLISOTTES-ET-CHALAURES, LES ESSEINTES, LES LÈVES-ET-THOUMEYRAGUES, LES PEINTURES, LESTIAC-SUR-GARONNE, LIGNAN-DE-BAZAS, LIGNAN-DE-BORDEAUX, LIGUEUX, LISTRAC-DE-DURÈZE, LORMONT, LOUBENS, LOUPES, LOUPIAC, LOUPIAC-DE-LA-RÉOLE, LUGAIGNAC, LUGASSON, LUGON-ET-L'ÎLE-DU-CARNAY, MADIRAC, MARANSIN, MARCENAIS, MARGUERON, MARIMBAULT, MARSAS, MARTRES, MASSEILLES, MASSUGAS, MAURIAC, MAZON, MÉRIGNAS, MESTERRIEUX, MONGAUZY, MONPRIMBLANC, MONSÉGUR, MONTAGOUJIN, MONTIGNAC, MONTUSSAN, MORIZÈS, MOUILLAC, MOULIETS-ET-VILLEMARTIN, MOULON, MOURENS, NAUJAN-ET-POSTIAC, NÉRIGEAN, NEUFFONS, NOAILLAC, OMET, PAILLET, PELLEGRUE, PÉRISSAC, PESSAC-SUR-DORDOGNE, PETIT-PALAIS-ET-CORNEPMS, PEUJARD, PINEUILH, PLASSAC, PLEINE-SELVE, POMPIGNAC, PONDAURAT, PORCHÈRES, PORTE-DE-BENAUÈGE, PUJOLS, PUYBARBAN, PUYNORMAND, QUINSAC, RAUZAN, RIMONS, RIOCAUD, RIONS, ROMAGNE, ROQUEBRUNE, RUCH, SABLONS, SADIRAC, SAILLANS, SAINT-AIGNAN, SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC, SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, SAINT-ANDRÉ-ET-APPELLES, SAINT-ANDRONY, SAINT-ANTOINE-DU-QUEYRET, SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE, SAINT-AUBIN-DE-BLAYE, SAINT-AUBIN-DE-BRANNE, SAINT-AVIT-DE-SOULÈGE, SAINT-AVIT-SAINTE-NAZAIRE, SAINT-BRICE, SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX, SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE, SAINT-CIERS-D'ABZAC, SAINT-CIERS-SUR-</p>
	<p>AUBIAC, BAYAS, BRAUD-ET-SAINT-LOUIS, CAUVIGNAC, CAVIGNAC, CENON, CÉZAC, CHAMADELLE, CIVRAC-DE-BLAYE, CUBNEZAIS, CUDOS, CURSAN, DONNEZAC, ÉTAULIERS, FLOIRAC, FLOUDÈS, GAJAC, GUITRES, LARUSCADE, LE NIZAN, LERM-ET-MUSSET, MARIONS, NOAILLAN, POMPÉJAC, REIGNAC, SAINTE-FOY-LA-GRANDE, SAINT-LAURENT-D'ARCE, SAINT-MARIENS, SAINT-SAVIN, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE, SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC, SAUVIAC, SENDETS, SILLAS, TIZAC-DE-LAPOUYADE</p>

	<p>GIRONDE, SAINT-CÔME, SAINT-DENIS-DE-PILE, SAINTE-CROIX-DU-MONT, SAINTE-EULALIE, SAINTE-FLORENCE, SAINTE-FOY-LA-LONGUE, SAINTE-GEMME, SAINTE-RADEGONDE, SAINTE-TERRE, SAINT-EXUPÉRY, SAINT-FÉLIX-DE-FONCAUDE, SAINT-FERME, SAINT-GENÈS-DE-BLAYE, SAINT-GENÈS-DE-FRONSAC, SAINT-GENÈS-DE-LOMBAUD, SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, SAINT-GERMAIN-DE-GRAVE, SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIÈRE, SAINT-GERMAIN-DU-PUCH, SAINT-GERVAIS, SAINT-GIRONS-DAIGUEVIVES, SAINT-HILAIRE-DE-LA-NOAILLE, SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC, SAINT-LAURENT-DU-BOIS, SAINT-LAURENT-DU-PLAN, SAINT-LÉON, SAINT-LOUBERT, SAINT-LOUBÈS, SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND, SAINT-MACAIRE, SAINT-MAIXANT, SAINT-MARTIAL, SAINT-MARTIN-DE-LAYE, SAINT-MARTIN-DE-LERM, SAINT-MARTIN-DE-SESCAS, SAINT-MARTIN-DU-BOIS, SAINT-MARTIN-DU-PUY, SAINT-MARTIN-LACAUSSADE, SAINT-MÉDARD-DE-GUIZIÈRES, SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC, SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE, SAINT-PALAIS, SAINT-PAUL, SAINT-PEY-DE-CASTETS, SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL, SAINT-PIERRE-D'AURILLAC, SAINT-PIERRE-DE-BAT, SAINT-QUENTIN-DE-BARON, SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG, SAINT-ROMAIN-LA-VIRVÉE, SAINT-SAUVEUR-DE-PUYNORMAND, SAINT-SEURIN-DE-CURSAC, SAINT-SÈVE, SAINT-SULPICE-DE-GUILLERAGUES, SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS, SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC, SAINT-VINCENT-DE-PAUL, SAINT-VINCENT-DE-PERTIGNAS, SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE, SAINT-VIVIEN-DE-MONSEGUR, SALLEBŒUF, SAUGON, SAUVETERRE-DE-GUYENNE, SAVIGNAC, SAVIGNAC-DE-L'ISLE, SEMENS, SIGALENS, SOULIGNAC, SOUSSAC, TABANAC, TAILLECAVAT, TARGON, TARNES, TIZAC-DE-CURTON, TRESSSES, VAL DE VIRVÉE, VAL-DE-LIVENNE, VAYRES, VÉRAC, VERDELAIS, VILLEGOUGE, VILLENAVE-DE-RIONS, VIRSAC, YVRAC</p>	
<p>HORS GDON</p>		<p>BALIZAC, BELIN-BÉLIET, BERNOS-BEAULAC, BRACH, BRUGES, CARCANS, HOURTIN, ORIGNE, SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC, SAINTE-HÉLÈNE, SAINT-MÉDARD-EN-JALLES, SALAUNES, SALLES, UZESTE</p>